

MARCHE GOURMANDE

REGLEMENT

Marche de Blameré du 08 juin 2024



BLAMERE

(Commune de Puyravault 17700)

Samedi 08 juin 2024



Organisation	<p>Départ: de 18 H 00 jusqu'à 19 H 00 à l'Espace Loisirs du Ruisseau de Blameré</p> <p>Parcours court: 10 kms (environ) - Parcours long: env. 12 kms (environ)</p> <p>Tarif inscription (repas compris) Adulte: 17 € - Enfants jusqu'à 11 ans: 8 €</p> <p>1 € de caution par gobelet sera demandé au départ Une bouteille d'eau de 50 cl offerte par marcheur</p> <p>Pour des raisons ECOLOGIQUES et SANITAIRES, nous ne fournissons ni couvert, ni assiette, ni verre. N'oubliez pas de les apporter.</p> <p><i>Possibilité de rafraîchissement à l'arrivée (bière, boissons fraîches)</i></p>
Inscription	<p>INFORMATIONS - INSCRIPTION</p> <p>Par téléphone au 06.09.35.61.68 ou 05.46.68.98.74</p> <p>Par courriel: amicvillagblamere@gmail.com</p> <p>En ligne: https://amicvillagblamere.fr</p> <p>PAIEMENT A L'INSCRIPTION AVANT LE 02 JUIN 2024</p> <p> <i>Scanner et inscrivez-vous</i></p>

Sachant que le bulletin d'inscription tient lieu d'engagement des participants à respecter le règlement, il est souhaitable d'en établir **un par foyer familial**.

BULLETIN D'INSCRIPTION (Marche gourmande semi-nocturne de Blameré)

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville: Tél.:

Adresse de messagerie:

Composition du groupe

Nombre d'inscrits Adulte(s): X 17 € = €
Enfant(s): X 8 € = €
Total bulletin €

Paiement (Chèque ou Espèces)

Je m'engage à respecter (et faire respecter) sans réserve le règlement de la manifestation cité au verso de ce bulletin et à l'accepter sans restriction.

Date: / / 2024

Signature

Ce bulletin est à renvoyer signé et accompagné de votre règlement



À l'adresse suivante

Francis MARET
8, rue d'en haut
Blameré
17700 PUYRAVAULT

Description:

Le départ et l'arrivée se feront à l'Espace Loisirs du Ruisseau de Blameré.
Cet itinéraire emprunte des sentiers pédestres et des chemins communaux en passant par des étapes gourmandes.
Les départs se feront à partir de 18 H 00 jusqu'à 19 H 00.

Participation:

La participation se fait uniquement sur inscription (**aucune inscription ne sera possible sur place**).
Celle-ci sera validée à réception du bulletin d'inscription accompagné du paiement
(en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Amicale Villageoise de Blameré).

**Attention le nombre de participants est limité (500).
Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des bulletins.**

LES MINEURS DEVRONT ETRE ACCOMPAGNES PAR UN ADULTE.

Précautions:

Prévoir une tenue vestimentaire adaptée aux conditions météorologiques du jour. Les chaussures de marche sont recommandées, les poussettes déconseillées, les vélos non autorisés et les animaux seront tenus en laisse.

Devenez acteur du développement durable: (Un gobelet consigné à 1 € afin de préserver notre environnement.)

Je donne 1 € au départ pour avoir un gobelet afin de consommer aux étapes de la marche gourmande.
En fin de parcours, je rends mon gobelet et récupère 1 €.

Conditions d'annulation:

- **Du fait des organisateurs:** en cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple), la marche gourmande serait annulée et le repas distribué.
Dans l'hypothèse d'un nombre insuffisant de participants, la manifestation pourrait être annulée et les participants remboursés sur demande écrite
- **Du fait des participants:** en cas d'annulation intervenant après la date limite d'inscription (2 juin 2024), le montant de l'inscription restera acquis à l'organisation.

Assurance:

Les participants sont souscripteurs d'une assurance responsabilité civile.

Responsabilité:

L'organisateur ne peut être tenu responsable des incidents médicaux et des accidents dus au non respect des règles de circulation routière pouvant survenir durant la manifestation.
Le numéro de téléphone de l'organisateur vous sera remis en cas d'accident ou d'incident.
Les participants devront respecter les lieux et suivre le balisage.

Droit à l'image:

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement